Alpes de Haute Provence **AUBIGNOSC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juin 2020

 Membres en exercice :
 15

 Présents :
 12

 Votants :
 13

DCM N°35/2020

---- L'an deux mille vingt le neuf juin à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à <u>la salle des fêtes</u> de la commune sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 02 juin 2020

Membres présents :

MMes & MM. AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth et WEBER Hélène.

Envoyé en préfecture le 26/06/2020 Reçu en préfecture le 26/06/2020

deçu en prefecture le 26/06/202

Affiché le

ID: 004-210400131-20200609-202035INTERCO-DE

Absent(s) excusé(s): ISNARD Wilfried, WALCZAK Franck et

MARTINELLI Nicolas

Pouvoirs: WALCZAK Franck à AVINENS René

Secrétaire de séance: Frédéric ROBERT

<u>OBJET</u>: INTERCO – ACCUEIL DU CENTRE DE LOISIRS A AUBIGNOSC - MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS / CANTINE – GARDERIE - ECOLE

- ---- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune accueille le centre de loisirs organisé par la communauté de commune Jabron Lure Vançon Durance et met à disposition la cantine/garderie et mettra, le cas échéant, à disposition le hall de l'école.
- ---- Une convention de mise à disposition doit être signée entre les 2 parties afin d'en définir les modalités notamment les remboursements eau, électricité, etc. Un projet de convention a été envoyé à cet effet avant la présente séance à chaque conseiller.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- * **AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires et périscolaires à la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance pour l'accueil du centre de loisirs.
- * <u>PRECISE</u> que l'autorisation est également donnée au 1^{er} adjoint (le maire étant, à ce jour, également président de l'EPCI).
- -- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire
R. AVINENS.